

**Programmes de formation**  
**aux permis des différentes catégories**

## Table des matières

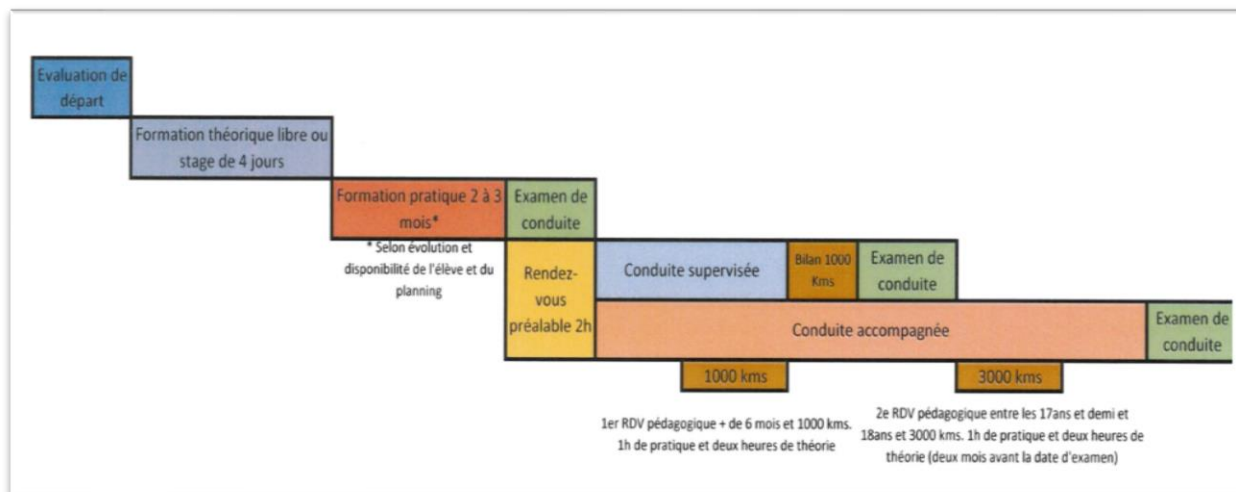
Programme Permis B, AAC,CS

Page 3 à 6

Programme théorique

Page 7

## PROGRAMME DE FORMATION POUR LES CATEGORIES B, AAC ET CS



**L'évaluation de départ** permet de mesurer le niveau du stagiaire, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous établissons un contrat de formation.

**La formation théorique** préparatoire à l'examen du code :

- Une formation qui peut être dispensée en salle, par l'intermédiaire de cours audiovisuels libres, avec corrections par un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Cette formation est dispensée essentiellement par des stages code de 4 jours d'une durée de 28 heures
- Cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite, dans nos locaux selon des thèmes déterminés d'une durée de 4 heures

Les thèmes abordés et les compétences développées sont les suivants :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets des perturbateurs comme l'alcool, les drogues et les médicaments
- L'influence des états émotionnels et de la fatigue
- Les risques au regard des conditions atmosphériques environnantes et des états de la chaussée
- Etre capable de percevoir, analyser et décider du comportement à adopter

**La formation pratique** débute lorsque l'élève a obtenu son ETG. La formation s'articule autour des 4 axes suivants :

- 1) Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
  - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
  - Savoir s'installer au poste de conduite ainsi que rentrer et sortir

- Savoir tenir sa trajectoire tout en utilisant une commande du véhicule
  - Savoir démarrer et s'arrêter
  - Savoir utiliser la boîte de vitesses
  - Savoir doser l'accélération et le freinage à diverses allures
  - Savoir utiliser la boîte de vitesses
  - Savoir diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et la trajectoire
  - Regarder autour de soi et avertir
  - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
- 2) Appréhender la route et circuler dans les conditions normales
- Savoir regarder autour de soi en cherchant des indices utiles tels que la signalisation
  - Savoir positionner le véhicule sur la chaussée
  - Tourner à droite et à gauche en agglomération
  - Savoir franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
  - Savoir stationner en épi, en bataille et en créneau
  - Savoir-faire un arrêt d'urgence
- 3) Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Savoir évaluer et maintenir les distances de sécurité
  - Savoir croiser, dépasser être dépasser
  - Passer des virages
  - Savoir se comporter envers les autres usagers avec respect et courtoisie
  - Savoir s'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
  - Savoir conduire dans une file de véhicules et dans la circulation dense
  - Savoir conduire quand l'adhérence et la visibilité est réduite
  - Savoir conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts etc ....
- 4) Pratiquer une conduite autonome sûre et économique
- Savoir suivre un itinéraire de manière autonome
  - Savoir préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
  - Connaitre le comportement à adopter en cas d'accident : Protéger, alerter, secourir
  - Avoir une connaissance sur les aides à la conduite tels que régulateur ou le limiteur de vitesses
  - Pratiquer l'Eco conduite

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité d'une durée de une heure minimum

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 thèmes de la formation
- la motivation et l'assiduité, de l'évolution ou de la progression de l'élève.

**La conduite supervisée** peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite minimum, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen.

**La conduite accompagnée** peut avoir lieu après un forfait de 20h minimum de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum.

Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (3h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 km que vous aurez réalisés, et 3 mois avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez-vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez-vous permettent à l'enseignant de constater vos progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms, l'auto-école délivre une attestation de fin de conduite accompagnée. Au cours du deuxième rendez-vous pédagogique, le moniteur fait un point sur son niveau de conduite (correction à effectuer, conseils) afin de déterminer le nombre d'heures de conduite à reprendre pour être présenté à l'examen pratique.

## Formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Le conducteur
- Les autres usagers de la route
- La responsabilité
- Les éléments mécaniques et sécurité
- Les équipements de sécurité des véhicules
- Les précautions à l'égard des occupants
- Les principales règles de circulation routière
- La route
- L'environnement

**La formation théorique se fait en formation présentielle. En présentiel, la formation se déroule à l'autoécole aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test corrigées et expliquées par un enseignant de la conduite. En complément de sa formation, il peut suivre en complément un enseignement à distance.**

**La formation se déroule essentiellement sous forme de stage de 4 jours pendant les vacances scolaires d'une durée de 28 heures. En complément, les élèves ont la possibilité de faire du code autonomie du lundi au vendredi.**

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité... Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les horaires des cours sont affichés sur notre site et au sein de l'école de conduite. Ils ont lieu les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 17h19h